

Commune de Bernex

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 Décembre 2024 à 19h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Richard Martinez, Jean-Jacques Bertoni, Laurine Carraud, Edouard Betemps, Stéphane Vesin, Pierrarnaud Christin,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes : Marie Perard, Sandie Masson, Sylvie Trincaz (excusées),

Procurations : Marie Perard à Richard Martinez, Sandie Masson à Jean-Yves Guegan et Sylvie Trincaz à Marie-Claire Sonnois

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

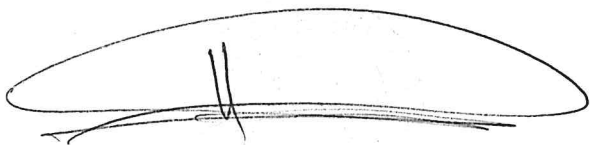
Le conseil municipal,

- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 21 Octobre 2024
Arrivée de Madame Dorothée Tupin
- 2) Approuve le plan communal de sauvegarde (PCS) et charge le Maire de le faire entrer en vigueur par la publication d'un arrêté municipal
- 3) Approuve le plan de viabilité hivernale pour l'hiver 2024/2025
- 4) Fixe le montant des primes accordées au personnel saisonnier assurant la sécurité sur les pistes de ski et les secours ainsi qu'au personnel titulaire mis à disposition au profit de la S.R.M.B. pour la saison d'hiver 2024/2025
- 5) Fixe le tarif unitaire du transport sanitaire en continuité des secours sur pistes entre le bas des pistes et les cabinets médicaux les plus proches ou le pavillon d'urgence de l'hôpital de Thonon selon l'état du blessé à 220,00 € à compter du 14 décembre 2024 et à 100,00 € pour un deuxième blessé pris en charge dans la même ambulance (blessé léger assis sur le siège passager) et autorise le Maire à passer une convention avec Urgence 74 Thonon pour assurer ces opérations
- 6) Accepte le tarif forfaitaire d'utilisation d'une ambulance sapeur-pompier (VSAV) par le service départemental d'incendie et de secours en cas de carence d'ambulance privée pour le transport des blessés pris en charge par le service des pistes fixé à 214,00 € par le conseil d'administration dudit service à compter du 1^{er} janvier 2025
- 7) Fixe les tarifs des secours hélicoptérés à compter du 10 décembre 2024 et autorise le Maire à passer une convention pour la saison d'hiver 2024/2025, renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an, avec la société HBG France pour assurer ces opérations de transports sanitaires hélicoptérés des blessés
- 8) Reconduit le complément de rémunération à verser aux employés titulaires et stagiaires avec le salaire de décembre 2024 dont l'assiette est fixée au 1/12^{ème} de salaire net imposable annuel
- 9) Décide de prendre en charge les frais d'instruction, de formation et de recyclage des personnels du service des pistes de la station
- 10) Diminue des crédits sur le budget annexe des remontées mécaniques 2024
- 11) Vote des crédits supplémentaires sur le budget principal 2024
- 12) Effectue des virements de crédits le budget principal 2024
- 13) Affaires diverses :
. Le Savoir nager sera à la charge de la commune à compter de l'année 2025

- . Demande de participation financière pour une classe de découverte
 - . Demande d'un temps partiel 80% d'une employée
 - . Inauguration de la luge et fête des 50 ans de la station le 17 janvier 2025
- 14) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
- . parcelle sise 577 Route des Chauttets (bâtiment dans copropriété)
 - . parcelle cadastrée section A sous le numéro 371 lieudit Bénand
 - . parcelle sise 423 Route du Télésiège (bâtiment dans copropriété)
 - . parcelles cadastrées section A sous les numéros 375 et 409 lieudit Bénand
 - . parcelles sise 1400 Route de Grange-Blanche (bâtiment dans copropriété).

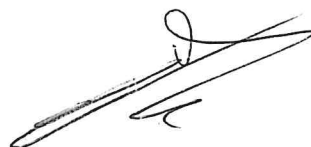
Le Maire

Pierre André Jacquier

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval shape with a vertical line through the center, and a horizontal line below it.

Le secrétaire

Jean-Yves Guegan

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized, cursive script with a prominent loop at the top and a horizontal line below.